

## Communiqué de presse

### « Objectif Biodiversité » : La Banque des Territoires via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 rejoint l'initiative de place

Paris, le 17 juin 2026

La Banque des Territoires, opérateur du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, annonce son arrivée au sein de l'initiative de place « Objectif Biodiversité » lancée en mars 2024 par un groupe de plusieurs grands investisseurs institutionnels français. La Banque des territoires rejoint ainsi une vingtaine d'investisseurs institutionnels pour contribuer à cette démarche collective qui vise à valoriser la biodiversité dans les portefeuilles de placements financiers.

Deux fonds (un coté en 2024 et un non coté en 2025) ont été lancés par les investisseurs pour un montant total de plus de 400 M€.

L'objectif de cette initiative de place est d'accompagner le développement de méthodes avancées relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière, dans le respect des objectifs de rendement/risque et des critères de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance répondant aux meilleurs standards des investisseurs responsables. Il s'agit également de faire émerger des solutions concrètes pour la préservation et la restauration des écosystèmes.

A cet effet, les investisseurs institutionnels s'appuient sur un comité scientifique pour les accompagner tout au long du processus de suivi de ces fonds.

#### Protéger les écosystèmes pour renforcer la résilience des filières agricoles françaises

Rejoindre une initiative dédiée à la biodiversité permet à Entrepreneurs du Vivant de renforcer la résilience des filières agricoles qu'il soutient, en protégeant les ressources essentielles de la production agricole : des sols vivants, une biodiversité préservée et de l'eau en quantité et qualité suffisantes. Cet investissement s'inscrit dans une approche systémique, où la protection des écosystèmes devient un pilier de l'innovation et de la compétitivité agricole française à long terme.

*« La préservation de la biodiversité est un enjeu systémique pour nos territoires. En participant à cette initiative de place Objectif Biodiversité aux côtés d'une vingtaine d'investisseurs institutionnels français, nous contribuons à faire émerger des solutions concrètes et mesurables pour restaurer les écosystèmes, tout en accompagnant des entreprises engagées dans cette transition. C'est une nouvelle étape pour Entrepreneurs du Vivant, qui confirme notre rôle d'accélérateur de l'innovation écologique », déclare François Wohrer, Directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires.*

*« Avec l'arrivée du fonds « Entrepreneurs du vivant » de France 2030, opéré de la Banque des Territoires, au sein de l'initiative Objectif Biodiversité, nous franchissons une étape décisive pour concrétiser l'ambition de l'Etat avec France 2030 : faire de la biodiversité un levier d'innovation et de résilience pour nos territoires. En intégrant des critères exigeants de préservation des écosystèmes dans la gestion financière, nous démontrons que performance économique et protection du vivant ne sont pas antagonistes, mais bien les deux faces d'une même transition. Avec « Entrepreneurs du Vivant », nous démontrons que l'investissement public est un accélérateur de solutions pour les filières agricoles de demain, où sols vivants, eau et biodiversité deviennent des atouts stratégiques. C'est cela, l'investissement à impact. », déclare Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030.*

---

## Contacts presse

**Banque des Territoires** – Groupe Caisse des Dépôts : Antoine Pacquier – antoine.pacquier@caissedesdepots.fr – 06 86 42 69 58

**Secrétariat général pour l'investissement** : presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 48 75 64 58

## A propos du mandat France 2030 Entrepreneurs du Vivant

Le mandat du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, représente 395 M€ d'investissements en fonds propres au service de la transition du secteur agricole français. Il se déploiera jusqu'en 2028 sur trois axes : transmission générationnelle du foncier, attractivité économique du métier d'agriculteur et évolution vers des pratiques agroécologiques. Ses investissements se font de manière intermédiaire afin de financer des initiatives de portage de foncier agricole, des entreprises innovantes accompagnant la transition agroécologique et des infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et faciliter le métier d'agriculteur.

[www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant](http://www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant)

## A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

**Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires**

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)



## À propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](http://france2030.gouv.fr)